

Le mémo malin des IDEL

**Obligations IDEL :  
pas de panique,  
on vous explique !**



# SOMMAIRE :

- 03** Pourquoi se former ?  
c'est vital (et obligatoire !)
- 04** Certification Périodique
- 05** Les risques à ne pas se former
- 06** Assurance pro et formation
- Les financements possibles
- 07** Le DPC
- 08** Le FIFPL
- 09** Eva, l'exemple qui inspire
- 11** On récapitule  
et on passe à l'action !
- 12** La formation selon ISIS Santé
- 13** Et maintenant ?

# Pourquoi se former c'est vital (et obligatoire !) ?

Se former, c'est un peu comme entretenir sa voiture. Vous ne roulez pas avec un moteur en surchauffe ou des pneus lisses, n'est-ce pas ?

Eh bien, pour votre pratique professionnelle, c'est pareil. Et en tant qu'infirmier-ère libéral-e, vous avez des obligations de formation DPC (Développement Professionnel Continu).

Oui, "obligation" : un mot qui fait un peu peur, mais ne vous inquiétez pas, on est là pour vous simplifier tout ça.

Depuis la réforme de 2016, vous devez valider un parcours complet tous les trois ans.

Si vous ne le faites pas, vous risquez des sanctions... et personne n'a envie de recevoir un courrier de l'Ordre Infirmier, croyez-nous !

Alors, concrètement, pourquoi c'est obligatoire ?

Parce que vos patients méritent une prise en charge toujours actualisée, et que vous êtes des pros de la santé, en perpétuelle évolution !



# Certification Périodique : Une nouvelle coche à votre To-Do List !

Si vous pensiez que le DPC était votre seule obligation de formation, une petite nouveauté vient s'ajouter : la certification périodique.



## DPC vs Certification Périodique : qui fait quoi ?

### 1 Le DPC, vous connaissez déjà :

Tous les 3 ans, vous devez suivre au moins deux actions de formation de types différents pour valider votre obligation. Bonne nouvelle, c'est totalement pris en charge et indemnisé !

### 2 La certification périodique :

C'est un dispositif plus large, qui concerne toutes les professions de santé à ordre, dont les infirmiers. Son but ? S'assurer que chaque professionnel de santé actualise régulièrement ses compétences, améliore ses pratiques et reste au top pour la sécurité des patients.

Elle se renouvelle tous les 6 ans. Le premier cycle a débuté en janvier 2023, avec une échéance à fin 2028.

Les diplômés d'avant 2023 bénéficient d'un délai supplémentaire jusqu'à fin 2031.

### 3 Le lien entre les deux ?

Le DPC fait partie des moyens de répondre à la certification périodique, mais ce n'est pas le seul. La certification inclut aussi d'autres actions à réaliser sur plusieurs années, comme des actions en faveur de la santé personnelle des soignants, sur l'éthique et la relation avec les patients.

Tout cela sera suivi grâce à une plateforme numérique sécurisée qui vous permettra de voir où vous en êtes.

## Les risques à ne pas se former



### Un décrochage professionnel

La santé évolue vite. Ne pas vous former, c'est prendre le risque de ne plus être à jour sur les protocoles. Et ça, ce n'est bon ni pour vos patients, ni pour votre pratique.



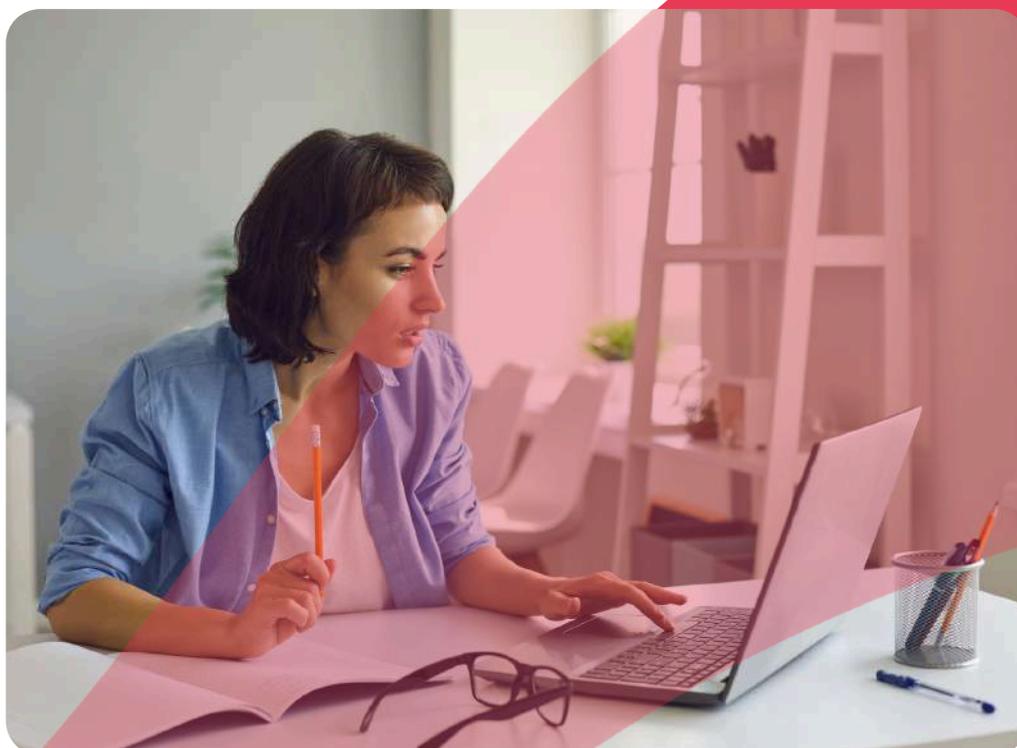
### Des sanctions

En cas de contrôle de l'Ordre Infirmier, un manquement à l'obligation DPC peut mener à une réprimande, voire à des restrictions sur votre exercice professionnel. Et entre nous, qui veut avoir l'Ordre Infirmier à ses trousses ?



### Une perte de crédibilité

Vos patients comptent sur vous. Montrer que vous investissez dans votre pratique, c'est aussi leur donner confiance en vos compétences.



## Assurance pro et formation : un duo indissociable

En tant qu'infirmier, maintenir à jour vos compétences par le biais de la formation continue est essentiel, non seulement pour assurer des soins de qualité, **mais aussi pour préserver la validité de votre Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).**



Il est donc recommandé de suivre régulièrement des formations continues pour actualiser vos compétences et vous informer des évolutions légales et réglementaires en matière de soins de santé.

Mais aussi, pour certains thèmes, acquérir de nouvelles compétences indispensables à la mise en œuvre de certaines pratiques ou à la facturation d'actes spécifiques auprès de l'Assurance Maladie. Par exemple : pour la prescription vaccinale, ou encore le programme PRADO Cardio



La RCP couvre les dommages résultant de soins prodigués aux patients, à condition que ces actes relèvent de vos compétences définies par la profession et que vous soyez en situation légale d'exercice.

# Les financements possibles : mode d'emploi simplifié

Les formations ont un coût mais bonne nouvelle, il existe des financements !

Moins bonne nouvelle : il faut comprendre qui finance quoi.

Pas de panique, on vous récapitule tout.

## Le DPC : le chouchou des IDEL



Le DPC prend en charge vos formations obligatoires. Chaque année, vous avez droit à une **enveloppe de 14 heures financées**.

En plus de ne rien payer (puisque c'est totalement pris en charge), vous êtes indemnisé. Autrement dit, **vous recevez de l'argent pour compenser votre temps passé en formation**. Chez ISIS Santé, vous pouvez recevoir jusqu'à 532 €.

Mais ce n'est pas tout : chaque professionnel de santé doit, par période de 3 ans (actuellement nous sommes dans la triennale 2023-2025, donc il faut se dépêcher), suivre un parcours de DPC combinant de la formation continue et/ou de l'évaluation de pratiques professionnelles et/ou de la gestion des risques.

**Un minimum de deux actions de deux types différents est requis pour remplir son obligation de DPC.**

Cette obligation concerne aussi les remplaçants, mais ils doivent financer eux-mêmes leurs formations.

## Le FIFPL : pour vos formations complémentaires

Vous voulez aller plus loin ? **Le FIFPL finance jusqu'à 600 € par an** pour des formations courtes non éligibles au DPC.

Une **enveloppe spécifique de 1 600 € est disponible tous les 3 ans** pour les formations longues.



Le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIFPL) est une ressource précieuse pour financer vos formations professionnelles. Cette enveloppe est disponible pour tous les professionnels, même les remplaçants, grâce à vos cotisations URSSAF.

Cependant, mieux vaut se former en début d'année, car il arrive régulièrement que les enveloppes soient coupées avant la fin de l'année, rendant impossible d'en profiter.



### Bon à savoir

**01** Vous pouvez participer à toutes nos formations en **financement personnel**. Le coût de la formation sera déductible de votre BNC.

**02** À la fin de chaque année "les compteurs sont remis à zéro". **Un financement non utilisé** ne sera pas cumulable l'année suivante et **sera donc perdu**.

# Eva, l'exemple qui inspire



Eva, 40 ans, infirmière libérale depuis 10 ans, veut **enrichir sa pratique en cardiologie** et **donner un nouveau souffle à son exercice**. Elle se tourne vers ISIS Santé pour construire un **parcours personnalisé**, combinant des formations complémentaires.

isis santé

Voici son programme sur mesure pour cette année :

**E-learning**

-  **Pathologies cardiaques** →  
Gratuit + 178,60 € d'indemnisation DPC
- Surpoids de l'adulte** →  
Gratuit + 178,60 € d'indemnisation DPC

**Présentiel**

-  **Éducation thérapeutique du patient (ETP)** →  
Coût : 1 200 €, pris en charge à 600 € par le FIFPL

**Classe virtuelle**

-  **Bilans de prévention** →  
Coût : 230 €



## Bilan des opérations :

- 4 formations – 63 heures – 1 430 € de frais
- 957,20 € financés via le FIFPL et le DPC
- Reste à charge : 472,80 €, entièrement déductibles de ses recettes annuelles, ce qui lui permettra de baisser son taux d'imposition.

# Eva, l'exemple qui inspire



Résultat : elle devient experte dans la prévention et la prise en charge des patients à risque ou atteints de pathologies cardiaques.

Au-delà des chiffres, ce parcours sur mesure concocté par ISIS, lui ouvre de nouvelles perspectives :

- ✓ **Devenir effectrice ETP** et être rémunérée pour ses séances
- ✓ Réaliser des **bilans de prévention rémunérés**
- ✓ Proposer des **consultations infirmières** éducatives en cardio
- ✓ **Réaliser des séances PRADO Cardio**, valorisées à la NGAP



Elle renforce ainsi sa posture, diversifie son activité et devient une vraie référente dans son domaine.

Et bien sûr, **son obligation de DPC est validée** sans même y penser. Cerise sur le gâteau ? Elle a optimisé tous ses financements.

**Vous aussi, vous avez une idée floue ou un projet en tête ?  
L'équipe d'ISIS Santé est là pour vous accompagner. Parlons-en !**

# On récapitule et on passe à l'action !

## Obligation de formation : La Certification Périodique

- ✓ Concerne tous les infirmiers libéraux, y compris les remplaçants.
- ✓ Le DPC en fait partie, mais d'autres actions sont nécessaires (éthique, gestion des risques...).

## Les 3 solutions pour financer vos formations :

### DPC

💰 **Prise en charge complète** des frais de formation & **indemnisation jusqu'à 532€** pour le temps passé en formation (14h / an).

📅 **Obligation : 2 actions minimum de 2 types différents sur 3 ans.**

🚫 **Les remplaçants doivent financer eux-mêmes leurs formations.**



### Personnel

📊 Permet de déduire les coûts de formations (DPC, FIFPL, ou autre) du BNC (déplacements, parking, hébergements).

Chaque année, un financement non utilisé sera perdu.

### FIFPL

💰 **Prise en charge complète** des frais de formation grâce à vos cotisations URSSAF, avec une **enveloppe annuelle de 600€**.

📌 **1 600 € tous les 3 ans** pour les formations longues (+100h).

✓ Ouvert aux titulaires et aux remplaçants.

# La formation selon ISIS Santé

Se former, ce n'est pas seulement cocher une case réglementaire. Chez ISIS Santé, c'est une **opportunité précieuse de sortir du quotidien**, de prendre du recul sur sa pratique, de **gagner en crédibilité** auprès des patients comme des autres professionnels, et surtout d'**asseoir son positionnement** en tant qu'IDEL engagé et compétent.

## Notre vision de la formation est claire :

- 🎯 Utile, concrète et impactante.
- ✈️ Pensée par et pour les infirmiers libéraux.
- 💡 Animée par des formateurs experts du terrain.

## Notre force ?

- ➡ Des formations conçues avec exigence pédagogique, pour coller aux réalités de votre pratique.
- ➡ Une expertise reconnue, avec des années d'expérience dans la formation des IDEL.
- ➡ Un accompagnement personnalisé pour vous guider dans vos choix de formations et vos démarches de financement.

Et surtout... chez ISIS Santé, la quasi-totalité de nos formations combine formation continue et évaluation des pratiques professionnelles (EPP).

## Résultat :

- ✅ Vous validez votre obligation de DPC en une seule fois, sans prise de tête.
- ✅ Tranquillité assurée pour votre triennale, sans y penser.

Avec ISIS Santé, la formation devient plus simple, plus humaine, et surtout, vraiment utile pour vous et votre exercice.

# Et maintenant ?

- ✓ Vérifiez où vous en êtes dans votre triennale DPC.
- ✓ Consultez notre catalogue et sélectionnez les formations qui vous intéressent sur [isis-sante.fr](https://isis-sante.fr).

**Présentiel, classe virtuelle, e-learning**, il y en a pour tous les goûts et toutes les préférences d'apprentissage !

ou prenez [rendez-vous avec un conseiller formation](#).

- ✓ Inscrivez-vous rapidement pour bénéficier des financements.
- ✓ Passez à l'action !



Partenaire des infirmiers depuis 1990



**Rejoignez les  
milliers d'infirmiers  
qui ont choisi  
ISIS Santé pour  
développer leur  
carrière et  
répondre aux défis  
de la santé de  
demain !**



Contactez-nous si vous avez besoin d'aide !  
Avec ISIS Santé, vos obligations deviennent  
des opportunités d'épanouissement professionnel.  
Alors, prêts à booster votre pratique ?  
On vous attend avec impatience !

### **Nous contacter**

04 50 70 42 34

[support.client@isis-sante.fr](mailto:support.client@isis-sante.fr)

[isis-sante.fr](https://www.isis-sante.fr)